



## AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2017-2020

### TROPHEE MICHEL BOTHUON Samedi 17 novembre 2018 Rade de Brest SOCIETE DES REGATES DE BREST 5 A

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV).
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,

#### 2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborez la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

#### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à

- 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception **A – B – C ou D** norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5<sup>e</sup> – 4<sup>e</sup> – 3<sup>e</sup> catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation **côtière** de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

- 3.1.2 Tous les bateaux du système à handicap *Osiris Habitable*.

3.2 Pour les bateaux admissibles **il est OBLIGATOIRE de réaliser une préinscription par internet pour le Jeudi 15 novembre 2018. Il suffit de renseigner le formulaire mis en ligne sur le site du GCI : [gci-croiseurs.com](http://gci-croiseurs.com).**

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

#### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe : Toutes	Montant : 20 €
-----------------	----------------



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

- 5.1 **La confirmation des inscriptions sera à faire au Club de la SRB : Jeudi 15 novembre 2018 de 18h00 à 20h00.**

**Date et heure limite : Jeudi 15 novembre 2018 à 20h00.**

- 5.3 Jours de course

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
17/11/2018	13h00	Toutes

- 5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00.

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante: [gci-croiseurs.com](http://gci-croiseurs.com).

## 7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de types : [construits et/ou côtiers](#).  
7.2 L'emplacement de la zone de course : [Rade de Brest](#).

## 9. CLASSEMENT

- 9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.  
9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.  
(b) Quand 3 à plusieurs courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.  
9.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le [système temps sur temps](#).

## 10. PLACE AU PORT

[Pour les bateaux extérieurs de Brest voir avec le GCI.](#)

## 11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 13. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : [Coupe aux premiers de chaque groupe](#).

## 14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

**Il n'y aura pas d'inscription le samedi 17 novembre 2018**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :



La Société des Régates - Maison du Nautisme - Port de Plaisance du Moulin Blanc - 29200 BREST  
02.98.02.53.36 - team@srbrest.com - www.srbrest.com

 Retrouvez nous sur Facebook à la page SRBrest!

*Devenons partenaires..*

### ANNEXE ZONE DE COURSE

